AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1216
FR0004052561-FS0521

12 août 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

HUBWOO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 août 2015, la société de droit luxembourgeois Perfect Commerce SA[1] (19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 août 2015, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la société HUBWOO et détenir 95 695 027 actions HUBWOO représentant autant de droits de vote, soit 74,07% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions HUBWOO par la société Perfect Commerce SA dans le cadre de l'offre publique d'achat qu'elle a initiée et dont le résultat a été publié le 4 août 2015[3].

Les intentions de la société Perfect Commerce SA figurent dans la note d'information établie à l'occasion de l'offre susvisée[4] (article 223-17 III du règlement général).

[1] Société contrôlée au plus haut niveau par la société de droit de l'Etat de Virginie Perfect Commerce Holdings LLC.
[2] Sur la base d'un capital composé de 129 198 907 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment D&I 215C1178 du 4 août 2015.
[4] Cf. notamment D&I 215C0874 du 23 juin 2015 et note d'information ayant reçu le visa n°15-297 en date du 23 juin 2015.